

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



PARIS, LE

COMMISSION DE LA PRESSE, DE LA RADIO ET DU CINÉMA

-:---:---:---:---:---:---:---:---

Présidence de M. Ernest PEZET, Président d'âge

---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du mercredi 18 janvier 1950

---:---:---:---:---:---:---:---

La séance est ouverte à 16 heures 55

Présents / MM. BARATGIN, Jean BENE, Gaston CHARLET, CHAZETTE, le Général CORNIGLION-MOLINIER, CORNU, DULIN, Jean DURAND, GASPARD, JACQUES-DESTREE, de LACHOMETTE, LAMOUSSE, LASALARIE, Emilian LIEUTAUD, MARCILHACY, de MAUPEOU, Ernest PEZET.

Suppléants / MM. PAULY, de M. GREGORY ; MUSCATELLI, de M. HOUCKE ; HELINE, de M. DUMAS ; LAFAY, de M. CHALAMON ; COLONNA, de M. LAURENT-THOUVEREY.

Absents / MM. BIAKA BODA, BRIZARD, Jacques DEBU-BRIDEL, Roger DUCHET, Mme Yvonne DUMONT, PAJOT, SOQUIERE.

/..

- 2 -

Ordre du Jour

- Constitution du bureau de la Commission.

Compte-rendu

M. Ernest PEZET, Président d'âge, donne lecture de la liste des membres du bureau sortant.

M. Jean DURAND propose à la Commission, de reconduire son ancien bureau.

La Commission accepte cette proposition à l'unanimité.

En conséquence sont élus :

Président : M. le Général CORNIGLION-MOLINIER ;
 Vice-Présidents: MM. GASPARD et BENE ;
 Secrétaires : MM. LIEUTAUD et de MAUPEOU.

M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président élu, remercie ses collègues de la confiance qu'ils ont bien voulu lui renouveler.

M. MARCILHACY suggère, à la Commission, de tenir une réunion pour étudier le cas de M. Nègre, ancien directeur général de l'A.F.P.

La Commission est d'accord.

La séance est levée à 17 heures 10.

Le Président

Ernest Pezet

ML

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Ordre du PARIS, LE

COMMISSION DE LA PRESSE, DE LA RADIO ET DU CINÉMA

Présidence de M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président

Séance du jeudi 2 février 1950

La séance est ouverte à 11 heures 10

La commission est d'accord.

Présents : MM. CHAZETTE, le Général CORNIGLION-MOLINIER, CORNU, Jean DURAND, LAMOUSSE, Emilian LIEUTAUD.

Absents : MM. BARATGIN, Jean BENE, BIAKA BODA, BRIZARD, CHALAMON, Gaston CHARLET, Jacques DEBU-BRIDEL, Roger DUCHET, DULIN, François DUMAS, Mme Yvonne DUMONT, MM. EHM, GASPARD, GREGORY, HOUCKE, JACQUES-DESTREE, de LA-CHOMETTE, LASALARIE, LAURENT-THOUVEREY, MARCILHACY, de MAUPEOU, Hubert PAJOT, Ernest PEZET, SOUQUIERE.

/...

- 2 -

Ordre du Jour

=====

- Questions diverses.

Compte-rendu

M. LE Général CORNIGLIEN-MOLINIER, Président, donne connaissance à la Commission d'un article paru récemment dans le Monde, relatif au rétablissement probable de la publicité à la radio.

M. LAMOUSSE dit qu'en ce qui concerne la radio, on est parti sur un mauvais pied à la Libération ; tout le statut de la radio est à reprendre à la base ; il s'agit de savoir si elle doit être à la disposition de ceux qui la payent ou si c'est un instrument au service du Gouvernement.

M. LE PRESIDENT est d'avis d'entendre le Ministre de l'Information sur cette question et savoir dans quelles conditions il envisage le rétablissement de la publicité.

La Commission est d'accord.

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre de M. Brisson, directeur du Figaro, relative au prix de transport des journaux à l'étranger, qui est si élevé qu'il吸orbe tout le bénéfice du journal, ce qui va rendre l'exportation impossible. Le Président demandera au ministre quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation. Le Président pense que la Commission devrait chercher à obtenir des éclaircissements sur la gestion de la Société d'Etat L.I.F.A., chargée de l'exploitation des films français en Allemagne et dirigée par M. Colin Reval nommé par le Général Koenig. Un scandale risque de se déclarer car il manque 4 à 500 millions dans la caisse qui devraient revenir aux producteurs français et qui auraient été investis directement par M. Colin Reval. M. Fourré Cormeray l'avait révoqué du Cetre National, mais il fut repris par M. André-François-Poncet qui lui a adjoint son fils.

/....

REPUBLIQUE FRANCAISE

- 3 -

La Commission est d'accord.

M. LE PRESIDENT donne lecture d'un manifeste du syndicat national des acteurs (C.G.T.) protestant contre le système de la coproduction franco-étrangère et d'une note de la Confédération Nationale indiquant le nombre extrêmement réduit de ces coproductions (1 franco-américaine pour 1949 et 1 pour 1950; 1 franco-italienne pour 1950).

M. LAMOUSSE dit que la protestation n'est pas sérieuse.

M. CHAZETTE ajoute qu'il s'agit de la suite des agitations contre les accords Blum-Byrnes ; la Commission devrait répondre que le manifeste n'a pas pu retenir son attention.

La séance est levée à 11 heures 50.

Le Président,

Yves Léonard

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

Audition de M. Wladimir Tchekh, Directeur général de la Radiodiffusion, sur l'organisation actuelle de la radio.

COMMISSION DE LA PRESSE, DE LA RADIO ET DU CINÉMA

Présidence de M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président

Séance du jeudi 9 mars 1950

La séance est ouverte à 11 heures 05

Présents : MM. BENE, BRIZARD, le Général CORNIGLION-MOLINIER, Jacques DEBU-BRIDEL, Jean DURAND, GASPARD, LAMOUSSE, LAURENT-THOUVEREY, Emilien LIEUTAUD, MARCILHACY, MAURICE, Hubert PAJOT, Ernest PEZET.

Excusé : M. CHALAMON.

Absents : MM. BARATGIN, BIAKA-BODA, CHARLET, CHAZETTE, CORNU, DUCHET, DULIN, Mme Yvonne DUMONT, MM. GREGORY, HOUCKE, Jacques Destrée, de LACHOMETTE, LASALARIE, SOQUIERE.

/...

- 2 -

Ordre du Jour

- Audition de M. Wladimir Porché , Directeur général de la Radiodiffusion, sur l'organisation actuelle de la radio.

Compte-Rendu .-

M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président, présente M. Wladimir Porché, directeur général de la radiodiffusion française ; il tient à le rassurer tout de suite : la Commission ne veut pas se livrer à une inquisition et désire, au contraire, l'aider dans sa tâche. Le Président va poser quelques questions à M. Porché et invite ses collègues à faire de même, après quoi M. Porché fera un exposé d'ensemble et répondra en même temps aux membres de la Commission. Il voudrait, d'abord, savoir comment se décompose le budget de la radio.

M. PORCHE répond, tout de suite, que ce budget se décompose en trois parties égales pour :

1^o- l'élément programme ;

2^o- l'élément technique ;

3^o- frais généraux.

M. LE PRESIDENT voudrait, en outre, avoir des précisions sur la personnalité des trois directeurs de chaînes et sur l'achat éventuel, par la radio, du théâtre Pigalle.

M. GASPARD demande où en est la question de la publicité à la radio.

M. LAMOUSSE voudrait connaître le sentiment de M. Porché sur l'avenir de la radio et sur son statut futur.

/....

- 3 -

M. BENE pose la question de la politique à suivre à l'égard des postes de province.

M. MAIRE demande comment une personne se jugeant diffamée par une émission de la radio peut obtenir le texte de cette émission.

M. DURAND pense que les émissions d'information agricole devraient être améliorées sur les postes régionaux.

M. MARCILHACY critique la qualité des émissions de la radio et déplore la désaffection du public en faveur des postes étrangers.

M. LAURENT-THOUVEREY pose la question de la lutte contre les parasites.

M. PAJOT demande quels titres on exige des personnes qui ont la responsabilité de chaque secteur de la radio.

M. PORCHE va d'abord donner quelques précisions sur le fonctionnement des trois chaînes radiophoniques. Les chaînes parisienne et nationale disposent chacune d'un budget d'environ 650 millions de francs ; Paris-Inter, qui n'a que 5 millions par mois, a un tout autre objectif qui est de créer un fond sonore agréable fait surtout de disques ou de transmettre des programmes étrangers qui ne lui coûtent rien ; ceci explique la modicité de son budget ; son directeur est M. Bréchignac, homme de radio, ancien journaliste venu d'Alger ; l'audition de Paris Inter est restreinte à un rayon de 50 kms de Paris, mais bénéficie de relais dans les grandes villes pour les postes régionaux. Le directeur du programme national est M. Henri Baraud, prix de Rome ; c'est un homme sérieux. Le programme parisien est celui qui suscite le plus grand nombre de critiques ; c'est un programme léger qui s'adresse à un très grand nombre d'auditeurs et pour lequel on est obligé de faire quelques concessions au mauvais goût ; il a en radio-Luxembourg un concurrent très sérieux. Sa gestion est orientée vers des programmes adaptés aux goûts de la grande masse ouvrière et paysanne. Sur un total de 30 millions d'auditeurs, dont 60% écoutent la chaîne parisienne, les élites représentent, en effet, une proportion très faible. Les programmes les plus voyants de la chaîne parisienne furent usés jusqu'à la corde ; malgré cela, les acteurs ont continué ces émissions à Radio-Luxembourg avec autant de succès (Ploum-Ploum tra la la, Changement de décor, etc.) ; la tâche de directeur du programme parisien est donc singulièrement délicate ; M. Arnaud Charles

/...

- 4 -

Brun a été choisi, parce que c'est un marseillais qui a le sens populaire, qui a longtemps travaillé à la radio et qui connaît la technique ; la plupart des grandes émissions de variétés qu'il a créées ont rempli les salles et les radios étrangères prennent fréquemment leur relai ; certaines sont réalisées en duplex, c'est-à-dire en programme combiné avec l'Angleterre et la Belgique. Les jurys d'audition sont souvent renouvelés pour éviter aux influences de jouer ; le même procédé est employé pour les animateurs ; le récent concours a pour but de déceler de nouveaux talents et de mettre en concurrence toutes les initiatives possibles. 220 projets ont été reçus et seront examinés par un jury ne comportant aucun membre de l'administration de la radio ; des maquettes seront établies et les trois meilleures seront retenues ; ce concours est le premier qu'on fait au monde.

L'achat du théâtre Pigalle avait été envisagé mais n'a pas été effectué ; il aurait coûté 40 millions ; à l'essai, on s'est rendu-compte qu'il ne permettait pas de recevoir l'orchestre national. La situation de la radio reste précaire, les services étant trop disséminés.

M. LE PRESIDENT demande à qui reviennent les 10 frs perçus à l'entrée d'une émission publique.

M. PORCHE répond que ces 10 frs sont facultatifs et destinés aux œuvres sociales de la radio. Le théâtre Mogador est prêté gratuitement. Le remplacement de certaines émissions a provoqué des remous divers : regrets ou, au contraire, acquiescement.

M. LIEUTAUD demande comment on peut discerner si l'auditeur qui écrit à la radio est sincère ou s'il est "de mèche" avec le producteur.

M. PORCHE répond que c'est surtout la province qui écrit ; dans l'ensemble, assez peu de lettres sont inspirées ; en temps normal, la radio reçoit 350 à 400 lettres par semaine ; en cas d'appel direct au public, ce chiffre monte à 7,10, parfois 15.000 lettres. Beaucoup de lettres sont reçues de l'étranger (Suisse - Belgique). Des sondages faits par l'institut national, le Gallup français, montrent que l'audition se répartit comme suit : 60% sur la chaîne parisienne ; 20% sur la nationale et le reste se partage entre Inter et l'étranger.

M. LAMOUSSE se demande si la radio doit avoir le souci d'éduquer et d'élever les masses ou si elle ne doit

/...

- 5 -

pas plutôt se contenter de les divertir et de les informer.

M. DEBU-BRIDEL demande s'il est préférable de transmettre des œuvres théâtrales conçues pour la radio ou s'il ne serait pas plus simple de retransmettre des pièces à partir de théâtres et avec l'accord de ceux-ci.

M. PORCHE répond que le public préfère les émissions radio aux retransmissions. La radio peut ainsi faire une place à des œuvres n'ayant pu passer sur des scènes : c'est un débouché pour les auteurs ; le refuge des premières émissions est à la radio ; sur 2.000 pièces reçues, 300 ont été retenues. Cependant, chaque fois qu'un théâtre demande qu'on l'aide, la radio ne manque pas de le faire, tout en refusant les pièces dont l'insuccès est mérité.

M. MARCILHACY est quelque peu effrayé de voir qu'on se sert de l'antenne pour essayer une œuvre. Il a entendu souvent des choses très ennuyeuses comme certaines symphonies de Sauguet ou pièce de Delvincourt. Une œuvre devrait, avant de passer à la radio, être soumise à un public de mélomanes.

M. PORCHE répond qu'aucune pièce n'est transmise sans avoir été entendue par un auditoire restreint.

M. DURAND demande si l'on ne pourrait pas créer sur les postes régionaux des émissions agricoles d'une demi-heure par semaine, par exemple, pour aider les paysans, en traitant de questions techniques.

M. PORCHE répond qu'il existe actuellement un magazine agricole national qui est, d'ailleurs, très discuté ; ce qui intéresserait les paysans, ce sont des marques de tracteurs, d'engrais, etc... et pour cela il faudrait presque autoriser la publicité. Les postes régionaux ont, de toute façon, la possibilité d'organiser des émissions agricoles, s'ils le veulent. Il est difficile pour la radio de contenter tout le monde ; certains écoutent la radio, d'autres l'entendent sans l'écouter et ne lui demandent qu'un fond sonore ; la radio a cherché à faire au mieux avec ses moyens restreints ; le programme national est sérieux, le programme parisien donne des variétés légères. Pour la question de la lutte contre les parasites, la radio est mal armée et mal aidée par les constructeurs de postes. Il faudrait que tout le monde s'y emploie ; l'expérience de Bernay a coûté très cher à la radio.

/...

- 6 -

En ce qui concerne la publicité à la radio et dans le cas où le principe en serait admis, plusieurs solutions peuvent être envisagées : la régie directe par l'Etat ou par la radio, l'adjudication et la société coopérative. Personnellement, M. Porché ne souhaite absolument pas gérer lui-même la publicité ; il serait beaucoup plus sain que cette activité soit confiée à une entreprise qualifiée unique. Sur le fond du problème, M. Porché estime que les avantages et les inconvénients d'un rétablissement de la publicité, s'équilibrent à peu près et que les inconvénients l'emporteraient plutôt. Aux Etats-Unis, le congrès s'est ému des excès de la publicité. On devrait en tout cas chercher à concilier les exigences d'un service public avec les intérêts commerciaux, n'autoriser la publicité que sur une seule chaîne et prendre des précautions vis-à-vis de la presse et du cinéma ; si le système de la compensation paraît difficile à admettre, on devrait s'assurer qu'une publicité est faite dans la presse avant de l'admettre à la radio et ristourner une partie du produit publicité radio à un fond commun de la presse. La publicité doit être un moyen subsidiaire ; on ne peut absolument pas bâtir un budget sur la publicité.

M. GASPARD demande si la presse est d'accord avec ces points de vue.

M. PORCHE répond négativement, il pense, d'ailleurs, qu'elle a de courtes vues.

M. MARCILHACY dit qu'en fait, la publicité appelle la publicité.

M. PEZET ne croit pas à la possibilité de la publicité jumelée ; les entreprises de publicité recherchent le résultat et ne voudront pas se soumettre à des obligations de ce genre.

M. MAURICE répète sa question relative à la possibilité pour une personne, qui se juge diffamée par une émission du journal parlé, d'obtenir le texte de cette émission.

M. PORCHE demande à M. Maurice de lui remettre le dossier de cette affaire et il s'en occupera.

M. LE PRESIDENT demande des précisions sur la situation de la télévision.

M. PORCHE répond que l'émission télévisée sur 450

/...

- 7 -

lignes continue à être faite pour permettre d'amortir les postes existants. L'émission sur 819 lignes est poussée ; le relai de Lille va entrer en fonction le 1er avril et permettra la réception dans le sud de la Belgique ; la télévision émet un programme de 25 heures par semaine. Son budget d'exploitation est de 320 millions dont 10% seulement sont absorbés par les frais généraux ; le reste se partage pour moitié entre les programmes et les émissions artistiques. Les moyens sont encore insuffisants ; une publicité jumelée avec celle de la radio pourrait être admise à la télévision.

M. PORCHE va maintenant donner quelques chiffres sur l'activité de la radio : en 1946, celle-ci employait 4.400 personnes placées sous 17 directions, occupait 34 immeubles et n'avait que 20 studios ; la puissance utilisée était de 700 kw. La taxe n'était perçue que sur environ 74% des postes existants. Aujourd'hui, le nombre d'emplois est passé à 3727 dont 1.000 pour la récupération de la taxe ; les immeubles ont été réduits à 21 et les studios ont augmenté à 34 ; la puissance est maintenant de 2.000 kw et la taxe a un rendement de 98% : 30.000 postes clandestins sont découverts chaque mois. Ces chiffres sont peu de choses en comparaison de l'activité de la B.B.C. dont le personnel se monte à 11.275 unités, le budget à 13 milliards dont neuf obtenus par la taxe et quatre par la publicité (800 millions sont utilisés pour la télévision). La radio britannique n'échange pas d'émissions avec des pays étrangers, sauf avec la France alors que la radio française échange avec 47 pays. 5.000 heures de programmes français ont été diffusées depuis quatre ans sur les antennes étrangères.

M. LE PRESIDENT remercie M. Porché des précisions très intéressantes qu'il a bien voulu apporter à la Commission.

La séance est levée à 12 heures 45.

Le Président,

L. Louiglio, olinch

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE LA PRESSE, DE LA RADIO ET DU CINEMA

Présidence de M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président

Séance du jeudi 30 mars 1950

La séance est ouverte à 11 heures 10

Présents : MM. BENE, BRIZARD, CHALAMON, CHARLET, CHAZETTE, le Général CORNIGLION-MOLINIER, Jean DURAND, GASPARD, GREGORY, LAMOUSSE, LASALARIE, LAURENT-THOUVEREY, Emilian LIEUTAUD, MARCILHACY, Hubert PAJOT, VALLE.

Excusés : MM. JACQUES-DESTREE, PEZET, DULIN.

Absents : MM. BIAKA-BODA, CORNU, DEBU-BRIDEL, DUCHET, Mme Yvonne DUMONT, MM. HOUCKE, de LACHOMETTE, de MAUPEOU, SOUQUIE.

- 2 -

Ordre du Jour

I - Prix des journaux.

II - Questions cinématographiques.

Compte-rendu

M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président, déclare avoir reçu une lettre de la Fédération de la presse relative à la parution éventuelle d'un quotidien de quatre pages à 5 francs qui s'appellerait "24 heures du monde" et qui serait dirigé par M. Bloch Morange ; la Fédération s'inquiète de cette affaire et souligne qu'étant donné le prix de revient d'un journal de quatre pages, il ne pourrait s'agir que d'une entreprise de dumping destinée à couler les autres quotidiens. M. Teitgen aurait déclaré que, si ce journal paraissait, il le ferait saisir.

M. Jean DURAND est partisan d'une liberté totale en matière de presse ; vouloir imposer le prix d'un journal semble impensable actuellement.

M. LIEUTAUD, bien qu'également partisan d'une complète liberté, trouve que, dans le cas de ce journal dont la parution est ou bien une opération folle et vouée à un échec rapide ou bien une entreprise soutenue par des capitaux considérables et susceptible de noyer toute la presse, le Gouvernement doit prendre des mesures de protection en faveur de l'ensemble de la presse. Le prix des journaux est composé à Paris pour 49% de frais de distribution ; une loi a limité à 25% la surface de la publicité ; un journal à 5 francs ne serait donc pas viable et c'est une illusion de croire qu'en vendant à 5 francs on récupérerait le million de lecteurs qu'il y a de moins qu'avant guerre. Actuellement, seuls trois grands journaux réussissent à "tenir" au prix de 8 francs et les autres demandent que l'on passe à 10 francs, ce qui ne peut être fait tant que la menace du journal à 5 francs subsiste. La patu-

- 3 -

tion de celui-ci équivaudrait à remettre, à coup sûr, la presse entre les mains des puissances d'argent.

M. BENE dit qu'on devrait demander à la S.N.E.P. de refuser d'imprimer ce journal.

M. LAMOUSSE est d'accord pour dire que la mission de la Commission et du Parlement est de sauvegarder la presse.

M. MARCILHACY serait d'avis de laisser le journal tenir sa chance si le jeu était libre et si le prix des différents éléments du prix de revient d'un journal n'était pas, comme il l'est encore aujourd'hui, fixé par l'Etat ; les journaux ne pourraient lutter à armes égales.

M. LIEUTAUD dit que, si ce journal à 5 francs réussit, il fera inmanquablement disparaître quatre ou cinq journaux à Paris ; quelques grands journaux capables de lutter résisteront et cela aboutira à une concentration formidable.

M. BRIZARD pense qu'il est difficile d'empêcher quelqu'un de vendre une marchandise à perte si cela lui fait plaisir.

M. LIEUTAUD déclare que l'on doit lutter contre le dumping.

M. DURAND dit que ce serait une occasion d'obliger la S.N.E.P., dont les tarifs sont élevés, à baisser ses prix.

M. LE PRESIDENT souligne que, par nature, il est libéral mais qu'il a été impressionné par les arguments développés devant lui par plusieurs membres de la Fédération.

Il propose à la Commission de désigner deux ou trois de ses membres qui s'occuperaient de cette question.

La Commission désigne, à cet effet, MM. LIEUTAUD, DURAND, MARCILHACY et BENE.

M. BENE pense que la Commission devrait, dès maintenant, prendre une position de principe sur cette question et publier un communiqué.

M. LIEUTAUD est d'accord.

/...

- 4 -

Jean,

M. DURAND ne pourra voter pour, car il est partisan d'une liberté complète du prix de vente des journaux.

M. BENE soumet le texte suivant à la Commission :

"La Commission affirme son opposition de principe à toute tentative de dumping en matière de presse.

"Saisie d'une protestation du Syndicat de la Presse Parisienne s'élevant contre la parution éventuelle d'un quotidien, sur quatre pages au prix de cinq francs, la Commission, s'estimant insuffisamment informée, décide de suivre l'affaire et désigne, à cet effet, une Sous-Commission composée de MM. Bène, Durand, Lieutaud et Marcilhacy".

Jean

La Commission est d'accord pour adopter ce texte.

M. LE PRESIDENT pense que la Commission devrait entendre un journaliste M. Fourré Cormeray, directeur du centre national du cinéma sur l'affaire très grave de l'exploitation des films français en Allemagne dont s'occupait M. Colin-Réval, assisté du fils de M. François-Poncet ; les producteurs français se plaignent de n'avoir rien touché sur les recettes de ces films. Le Président se félicite du renvoi de M. Jaeger, bras droit de M. Fourré-Cormeray au C.N.C., renvoi qui avait été demandé, il y a plusieurs mois, par la Commission.

La Commission décide de demander prochainement à M. Nègre, directeur de l'A. F. P., de venir devant elle.

La séance est levée à 12 heures 30.

Le Président,

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE LA PRESSE, DE LA RADIO ET DU CINÉMA

Présidence de M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président

Séance du jeudi 11 mai 1950

La séance est ouverte à 11 heures 10.-

Présents : MM. BRIZARD, CHAZETTE, le Général CORNIGLION-MOLINIER, Jean DURAND, GASPARD, JACQUES-DESTREE, LAMOUSSE, LAURENT-THOUVEREY, Emilien LIEUTAUD, MAURICE, Ernest PEZET, VALLE.

Excusé : M. de LACHOMETTE.

Absents : MM. Jean BENE, BIAKA BODA, CHALAMON, Gaston CHARLET, CORNU, DEBU-BRIDEL, Roger DUCHET, DULIN, Mme Yvonne DUMONT, MM. GREGORY, HOUCKE, LASALARIE, MARCIHACY, de MAUPEOU, Hubert PAGET, SOUQUIERE.

Ordre du Jour

=====

— Audition de M. Roger Weil Lorac, délégué général de la Confédération Nationale du cinéma français, sur la situation actuelle du cinéma français.

Compte-rendu

M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président, remercie M. Weil Lorac, grand technicien du cinéma, d'avoir bien voulu venir devant la Commission pour lui exposer la situation actuelle du cinéma français et les difficultés que rencontre cette industrie.

M. WEIL LORAC déclare que la Confédération Nationale du cinéma qu'il représente, groupe les quatre branches patronales de la profession. Il va retracer brièvement l'histoire du cinéma au cours de ces dernières années, afin de dégager les facteurs économiques essentiels qui ont, pendant l'occupation et depuis la Libération, exercé une influence déterminante sur la situation des affaires cinématographiques.

De 1940 à 1945.

La France est isolée du monde, le film français est roi, les salles elles-mêmes bénéficient d'une situation exceptionnellement favorable.

Plus de films étrangers, en dehors des films allemands qui détournent à peine 20% des recettes à leur profit ; plus de double programme, ce qui assure au film unique une part beaucoup plus importante dans la recette ; enfin, le nombre des films nouveaux est considérablement réduit, ce qui augmente la part proportionnelle revenant à chacun d'eux ; le glissement continu de la monnaie assure au film une rentabilité, sinon en valeur réelle, du moins en valeur comptable.

/...

- 3 -

La fréquentation des salles de cinéma a progressé d'une façon continue de 1940 à 1945, année pour laquelle elle a culminé et enregistré un accroissement de l'ordre de 80% par rapport au chiffre de 1939 ; cela pour le plus grand profit de la Production et de l'Exploitation.

Les effets bienfaisants de ces divers facteurs ont été limités, d'une part, en ce qui concerne le film, par la fermeture des marchés étrangers, d'autre part, en ce qui concerne l'industrie cinématographique toute entière, par une élévation considérable des impôts et des taxes, élévation provoquée par l'apparente prospérité du cinéma. Ceux-ci sont, en effet, passés de 20% de la recette brute environ, avant la guerre, à 45% environ au moment de la Libération.

Depuis 1945.

La Libération, en rétablissant les relations entre la France et le reste du monde, a ouvert des possibilités nouvelles au film français. Au cours des années précédentes, les Producteurs français avaient accumulé de nombreux films, dont une grande partie avait déjà été amortie sur le marché national et qui allaient pouvoir recueillir des profits supplémentaires par leur diffusion sur les marchés étrangers. C'est là une des raisons qui a permis à notre Production de films de subsister tant bien que mal jusqu'à ce jour. Cependant, le film français, qui avait disparu des écrans du monde, y retrouve difficilement sa place : on a perdu le goût de nos formules, on a oublié nos artistes, on a pris l'habitude du film américain et anglais. C'est ainsi que de grands marchés, tel celui de l'Amérique du Sud, largement ouverts jadis à notre production, sont devenus maintenant très difficiles à pénétrer. Par contre, le marché allemand a ouvert pour le film français des perspectives intéressantes.

A ces éléments favorables s'ajoutent encore le maintien de l'interdiction du double programme, un contrôle des recettes, devenu progressivement plus efficace et enfin, plus récemment, la Loi d'Aide Temporaire au Cinéma et les Accords franco-américaines de septembre 1948.

Par contre, l'ouverture de nos frontières a amené sur nos écrans un nombre considérable de films étrangers. Les

/...

- 4 -

accords Blum-Byrnes, qui devaient remédier à cette situation, se sont révélés particulièrement décevants. On les a beaucoup critiqués, mais il est juste de dire à la décharge de leurs signataires que les prévisions qui les avaient inspirés ont été déjouées par l'entrée massive des films des producteurs américains indépendants.

Les accords de septembre 1948, l'épuisement progressif du stock de guerre, devraient amener une sérieuse amélioration de cet état de choses, mais à terme éloigné. Pour l'instant, le film étranger distrait à son profit environ 50% des recettes françaises.

La fréquentation de nos salles n'a cessé de flétrir depuis 1946, année-record, en sorte qu'elle se rapproche maintenant des niveaux de 1939. Sans doute, ce phénomène est-il pour partie imputable à l'insuffisance des ressources de la population ; mais il est aussi des causes qui tiennent au retour des moyens de distraction, qui ont fait perdre au cinéma le monopole qu'il détenait antérieurement.

Cependant, le prix des places est demeuré étroitement contrôlé et s'est trouvé appliqué depuis plus de 18 mois à un niveau qui était environ 7 fois 1/2 celui de 1939. La liberté du prix des places vient d'être enfin rendue à cette Industrie et la diminution du nombre des spectateurs qui se produisait généralement aussitôt l'application de la hausse du prix des places, ne s'est pas produite cette fois-ci.

Les impôts sont demeurés à un taux encore très supérieur à celui pratiqué avant-guerre, puisqu'en dépit des réductions successives, ils absorbent encore près de 30% de la recette brute des salles.

Il est nécessaire d'appeler à concourrir en vue de son redressement tous ceux qui détiennent l'autorité publique et les pouvoirs économiques, en même temps que les représentants de la Profession elle-même. A défaut d'une large compréhension des premiers, d'un effort d'imagination et d'une certaine audace des seconds, il est à craindre que la production française voie se fermer ses horizons. Il est à craindre aussi que, faute de ressources, nos salles de spectacle ne puissent être convenablement restaurées et voient de plus en plus leur clientèle s'éloigner.

Cependant, le cinéma pour avoir vécu jusqu'à ce jour dans un climat exceptionnellement rigoureux a fait preuve d'une vitalité qui autorise encore tous les espoirs. Mais le cinéma français se trouve privé de moyens de financement

/...

- 5 -

répondant, d'une part, à la hausse des prix, d'autre part, à la nécessité impérieuse d'améliorer ses positions : impossibilité de recoufs au Crédit public pour des placements d'actions et d'obligations, resserrement particulièrement rigoureux des crédits bancaires.

Pourtant, il n'est pas de bonnes intentions, il n'est pas de plan qui vaillent, sans moyens financiers. C'est donc, en fait, les Pouvoirs Publics, qui ont les premiers la parole : il leur appartient de dire si le Cinéma français doit vivre, c'est-à-dire si des intérêts supérieurs, qu'ils sont seuls qualifiés pour apprécier, exigent qu'on lui prête assistance, par l'octroi de crédits que la seule technique bancaire indifférente aux injustices du sort, pourrait conclure, en bonne logique, à lui refuser.

M. LE PRESIDENT rappelle qu'avant 1914 les films français occupaient 87% des écrans du monde.

M. WEIL LORAC dit qu'actuellement, même dans les pays voisins comme en Belgique, le film français est fortement concurrencé par les américains.

M. LE PRESIDENT donne lecture à la Commission de la lettre de démission collective des représentants de la profession au sein de la Commission de censure cinématographique pour protester contre le décret du 23 avril modifiant la composition de cette commission.

M. LAMOUREUX pense qu'on devrait demander au Ministre d'Etat les raisons qui ont été à l'origine de ce décret qui accentue, en même temps, l'interdiction de certains films aux mineurs de 16 ans. Cette interdiction frappe surtout les gens modestes qui n'ont pas les moyens d'avoir de domestiques pour garder leurs enfants et qui ne pourront plus aller au cinéma avec eux.

M. BRIZARD ne trouve pas cet argument très valable car l'interdiction de certains films a justement pour but de protéger les enfants.

M. WEIL LORAC dit que l'explication du décret donnée par le Ministre est que les Ministres de la justice et de l'industrie n'avaient pas de représentants et que, d'autre part, la voix prépondérante donnée au président de la Commis-

/....

- 6 -

sion ne fait pas pencher la balance du côté des pouvoirs publics car ce Président est un haut fonctionnaire indépendant et impartial.

M. LIEUTAUD déclare que l'équilibre entre représentants du Gouvernement et de la profession doit être respecté. Le Ministre de la Santé et de la Famille suffit à représenter les familles qui n'ont pas besoin, en plus, d'un délégué choisi par les associations familiales.

M. BRIZARD demande si la Commission de censure a une action réelle.

M. WEIL LORAC répond affirmativement ; depuis 1949, sept films ont été interdits et 29 aux mineurs ; il existe, en plus, une précensure qui interdit un scénario avant la réalisation du film.

M. HAMON dit que les panneaux de façade des cinémas sont souvent inutilement provoquants et la mention "interdit aux moins de 16 ans" est pour eux une publicité gratuite.

M. WEIL LORAC répond que cette mention constitue tout de même une diminution de recettes, surtout en province. Ce que voudrait la profession, c'est obtenir une diminution de la taxe sur les spectacles perçue par les municipalités.

M. BRIZARD déclare que les municipalités accepteraient probablement cette diminution si elle s'appliquait seulement au cinéma et non à tous les spectacles.

M. WEIL LORAC donne quelques chiffres sur le coût des films depuis 1946 : en 1946, 94 films français furent réalisés pour un coût moyen par film de 25 millions ; en 1947, 72 films et 29 millions ; en 1948, 92 films et 37 millions et en 1949, 105 films et 43 millions.

M. PEZET demande si M. Weil Lorac pourrait fournir la ventilation du prix d'un film. Il semble difficile de faire une législation rationnelle en la matière quand les cachets sont fixés subjectivement ; l'appel à la très grande vedette constitue, d'ailleurs, de la publicité.

M. WEIL LORAC voudrait que l'on obtienne du Gouverneur de la Banque de France de réunir une conférence des représentants des Banques et du Crédit National pour étudier un élargissement des crédits à l'industrie cinématographique. Sur

/...

- 7 -

un total de vingt milliards de recettes brutes dans les salles françaises, plus de six milliards ont été absorbés par les taxes.

M. LAMOUSSE demande si l'accroissement du crédit n'en- traînerait pas une mainmise de l'état.

M. WEIL LORAC dit qu'il ne le voudrait pas ; il désire au contraire voir diminuer les pouvoirs du Centre National du Cinéma, sorte de comité d'organisation qui régit la profession depuis octobre 1946 ; il faudrait pour cela obtenir la correctionnalisation de la fraude et non pas laisser le centre appliquer des sanctions administratives d'exception.

M. CHAZETTE relève que M. Weil Lorac a dit que les accords Blum-Byrnes étaient bons mais avaient laissé inconsidérément la porte ouverte aux abus des producteurs indépendants.

M. WEIL LORAC répond que ces accords ont été révisés par les accords de Paris de septembre 1948 qui limitent l'importation des films étrangers (121 américains et 65 d'autres pays) ; les accords Blum-Byrnes avaient permis l'importation de 500 films de producteurs américains indépendants.

M. LE PRESIDENT demande à M. Weil Lorac d'envoyer aux commissaires une note très brève indiquant le volume de la production française avant-guerre et aujourd'hui, les importations et exportations de films et la place de cette exportation dans l'ensemble de l'exportation française. Il remercie M. Weil Lorac des précisions utiles qu'il a apportées à la Commission.

La séance est levée à 12 heures 25.

Le Président,

Original - S. L. M.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE _____

COMMISSION DE LA PRESSE, DE LA RADIO ET DU CINEMA

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Séance du jeudi 8 juin 1950

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

La séance est ouverte à 10 heures 55

Présents : MM. BRIZARD, CHAZETTE, le Général CORNIGLION-MOLINIER, GASPARD, JACQUES-DESTREE, de LACHOMETTE, LAMOUSSE, MARCILHACY, PEZET.

Absents : MM. BENE, BIAKA-BODA, CHALAMON, CHARLET, CORNU, DEBU-BRIDEL, DUCHET, DULIN, Mme DUMONT, MM. DURAND, GREGORY, HOUCKE, LASALARIE, LAURENT-THOUVEREY, Emilian LIEUTAUD, de MAUPEOU, MAURICE, PAJOT, SOUQUIERE, VALLE.

-0-0-0-0-0-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Exposé de M. Maurice Nègre, Directeur de l'Agence Française de Presse, sur le fonctionnement et la situation de l'Agence.
- II - La question du contrôle cinématographique depuis le décret du 13 avril 1950 (question orale avec débat de M. Lamousse à l'ordre du jour de la séance publique du 8 juin).

-0-0-0-0-0-

COMPTE RENDU

M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président, souhaite la bienvenue à M. Nègre et le félicite de sa réintégration à la direction de l'Agence Française de Presse.

M. NEGRE remercie la Commission d'avoir bien voulu lui donner l'occasion de lui exposer le fonctionnement de l'Agence de Presse; il va d'abord résumer les conditions dans lesquelles elle est née au moment de la Libération. M. Nègre a eu, en 1943, une conversation importante avec M. Léon Rollin, ancien animateur de l'Agence Havas ayant la guerre, qui lui avait fait part de ses doutes quant à l'intérêt d'une Agence de presse en France après la guerre; il lui avait répondu qu'au contraire il était persuadé de la nécessité d'informations de langue française dans le monde d'après-guerre. Au lendemain de la Libération, on avait pensé à créer une coopérative; on dut y renoncer devant les difficultés que rencontra la presse à ce moment et l'A.F.P. fut fondée dans sa forme actuelle avec, à sa tête, un directeur général nommé par décret. M. Nègre est le 6ème directeur qui tous, ont été recrutés dans l'esprit de la maison; lors de son retour en avril 1945, la situation était délicate; l'organisme se composait d'une équipe de journalistes venant d'un peu partout, de France, de Londres, d'Alger et manquait d'unité; il y avait certains dangers à créer une activité excessive du service français d'information à l'étranger. On a tendance à croire à une information dans la mesure où on la paie cher et la situation de la presse française obligeait à maintenir des prix très bas. M. Nègre a pris la

.../...

direction de l'agence en janvier 1946 et a fait porter son principal effort à l'extérieur; en 5 mois, l'Agence avait retrouvé la place de l'Agence Havas en Amérique du Sud et a fait beaucoup mieux depuis. Le système créé en 1945 était provisoire; une agence de fait se développe actuellement; le vote d'un statut définitif est un problème secondaire. Partout, sauf en U.R.S.S., aux U.S.A. en Grande-Bretagne, aux Indes et en Australie, l'information française a été introduite avec un plein succès.

Au point de vue financier, alors que l'Agence Havas était dotée d'une subvention de 20 millions en 1931 et de 80 millions en 1939, 1.050 millions ont été accordés à l'A.F.P. cette année, ce qui n'est pas excessif. Le rendement propre de l'Agence couvre 40% des frais et ce pourcentage doit augmenter au bout d'un certain temps. La maison est actuellement très valable; les résultats obtenus sont considérables. La presse française paie à l'Agence 150 millions par an, soit 1/10 de ses frais, alors que les agences étrangères couvrent toutes leurs dépenses par les recettes de la presse nationale. L'agence voudrait mettre 2 téléscripteurs au lieu de 1 à la disposition de la presse française (il en existe 5 ou 6 aux U.S.A.), mais les P.T.T. en profiteront pour lui demander des tarifs très élevés; l'Agence ne peut aller au-delà de ce que peuvent faire les journaux français.

Les résultats obtenus à l'étranger sont considérables; aux Pays-Bas, l'A.F.P. fait seulement 15% contre 85% à Reuter mais au Portugal, l'A.F.P. fait 60% contre 40% à Reuter, en Suisse A.F.P. 35% contre 35% Reuter et United Press réunies; en Italie l'A.F.P. était la seule agence; il vient de se créer une agence italienne. En Autriche A.F.P. 40%, Reuter 50%, Tass 10%; en Grèce et en Turquie, A.F.P. 60%; en Allemagne, il se crée une agence allemande pour laquelle l'A.F.P. fait un service spécial; l'A.F.P. fournit de l'information aux agences Bulgare, Roumaine et Hongroise; en Yougoslavie, l'A.F.P. a plus de 50% de la diffusion, 80 à 90% en Sarre. La situation est également très intéressante au Proche Orient: en Egypte, l'A.F.P. fournit 60 à 75% aux journaux de langue française et 30 à 40% à ceux de langue arabe; au Liban, 95%. L'Agence a connu un succès foudroyant au Japon où elle fournit de 35 à 40%; à Hong Kong, 22% contre 25% à Reuter; aux Indes néerlandaises 35%. Toute cette information transitait par Paris; aujourd'hui le système a été sectionné; un secteur sud asiatique a été créé dans

- 4 -

lequel les informations sont transmises directement sans passer par Paris sauf pour les questions très importantes. En Amérique du Sud, où Havas a toujours travaillé, le pourcentage est également très élevé : 33% en Argentine, 50% au Brésil, 50% en Colombie, 40% en Uruguay. Au Canada, 35% pour la presse de langue française, 40% au Mexique; aux U.S.A. le système téléscripteur de l'Agence entre Boston et New-York alimente 14 journaux de langue française.

En ce qui concerne la structure juridique de l'Agence, c'est une question qui est du ressort de la Commission; M. Nègre pense que l'A.F.P. doit rester indépendante; elle n'a, jusqu'ici, été l'objet d'aucune pression. Pour la France d'Outre-Mer, il existe un service spécial d'intérêt africain qui fonctionne en Afrique du Nord; d'autres services spéciaux existent en Indochine, à Madagascar et ailleurs. Aux Antilles, la radio capte les émissions de l'agence. Il faudrait envisager pour ces pays un réseau de radiotéscripteurs mais l'Agence rencontre de grosses difficultés du côté des P.T.T. qui font des prix considérables; les tarifs de la radio britannique pour l'Inde sont quatre fois moins élevés que ceux des P.T.T. pour les Antilles. Le radiotéscripteur constitue cependant un gros progrès pour la transmission des informations. L'Agence vient d'en envoyer un en Amérique du Sud et pourra envoyer n'importe quelle information à tout client capable de la capter.

En conclusion, M. Nègre propose à la Commission d'effectuer une visite dans les locaux de l'Agence afin de se rendre mieux compte de son fonctionnement.

M. LE PRESIDENT remercie M. Nègre de son brillant exposé qui a permis à la Commission de juger et d'apprécier à sa juste valeur le fonctionnement d'un organisme dont l'importance majeure ne lui avait pas échappé.

- M. Nègre se retire.-

M. LAMOUSSE expose ensuite l'essentiel de l'intervention qu'il doit faire à la séance publique de l'après midi à propos d'une question orale qu'il a posée au Ministre de l'Information relative au décret du 13 avril 1950 renforçant la censure cinématographique et modifiant la composition de la Commission de contrôle des films.

La Commission se déclare d'accord avec les conclusions de M. Lamousse et décide de proposer au Conseil de la République le vote d'une résolution invitant le Gouvernement

.../...

- 5 -

à abroger le décret considéré.

Enfin, M. Jacques-Destrée, après avoir rapidement analysé, les deux projets de loi qui viennent d'être déposés à l'Assemblée Nationale, relatifs à la création d'un Conseil Supérieur de la Presse, se déclare opposé aux principes ~~é~~primés dans ces projets.

La séance est levée à 11 heures 55.

Le Président,

L. (Giglioli)

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

Ordre du JOUR

Commission pour avis du budget de la république
COMMISSION de la PRESSE, de la RADIO et du CINEMA

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Séance du vendredi 28 juillet 1950.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

La séance est ouverte à 11 heures 45.

-0-0-0-

Présents : MM. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Jacques DEBU-BRIDEL, GASPARD, LAMOUSSE, Emilian LIEUTAUD, Hubert PAJOT.

Absents : MM. Jean BENE, BIAKA BODA, BRIZARD, CHALAMON, Gaston CHARLET, CHAZETTE, CORNU, Roger DUCHET, DULIN, Mme Yvonne DUMONT, MM. Jean DURAND, GREGORY, HOUCKE, JACQUES-DESTREE, de LACHOMETTE, LASALARIE, LAURENT-THOUVEREY, MARC ILHACY, de MAUPEOU, MAURICE, Ernest PEZET, SOQUIERE, VALLE.

.../.....

- 2 -

Ordre du Jour

=====

Examen pour avis du budget de la radiodiffusion.

Compte-rendu

La Commission désigne M. GASPARD comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 526, année 1950) relatif au développement des crédits de la radiodiffusion française.

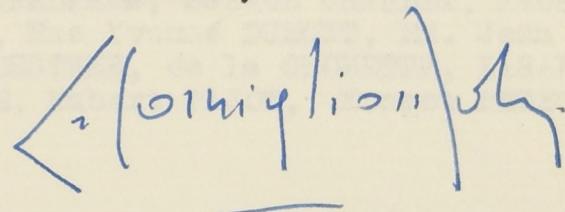
M. GASPARD fait une rapide analyse des principales dispositions du budget de la radio ; à son avis, la Commission ne devrait pas pouvoir suivre les conclusions de la Commission des Finances dans les modifications profondes qu'elle entend apporter au fonctionnement de la radio ; il pense qu'au paravant, doivent être menés à leur terme les travaux de la sous-commission de la radio qui, dans son rapport, pourra préconiser l'adoption de certaines réformes de structure.

M. DEBU-BRIDEL, membre avec M. Gaspard de la sous-commission de la radio, se déclare d'accord avec M. Gaspard.

La Commission approuve les conclusions de son rapporteur.

La séance est levée à 12 heures 05.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, enclosed in a large, roughly drawn bracket. The signature appears to read "M. (signature)".

J. L.
CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE LA PRESSE, de la RADIO et du CINEMA

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Séance du jeudi 3 Août 1950.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

La séance est ouverte à 11 heures 10.

-0-0-

Présents : MM. Jean BENE, CHAZETTE, le Général CORNIGLION-MOLINIER, DULIN, GASPARD, HOUCKE, LAMOUSSE, Emilian LIEUTAUD, MARC ILHACY, de MAUPEOU.

Suppléant : M. RABOUIN (de M. Debu-Bridel).

Absents : MM. BIAKA BODA, BRIZARD, CHALAMON, Gaston CHARLET, Jacques DEBU-BRIDEL, Roger DUCHET, Mme Yvonne DUMONT, MM. Jean DURAND, GREGORY, Jacques DESTREE, de la CHOMETTE, LASALARIE, LAURENT-THOUVEREY, MAURICE, Hubert PAJOT, Ernest PEZET, SOUQUIERE, VALLE.

Un programme de travail a été établi pour cette séance. Celle de créer une commission interministérielle et interprofessionnelle, présidée par un représentant du Président du Conseil et comprenant les Présidents des commissions de la presse de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République./.....

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Audition de M. GAZIER, Ministre de l'Information.

-0-0-

COMPTE RENDU

M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président, remercie M. GAZIER d'avoir bien voulu venir devant la Commission pour lui exposer l'essentiel des problèmes de son département, notamment en matière de papier de presse et de radio.

M. GAZIER, Ministre de l'Information, va traiter d'abord de la question du papier de presse; on est actuellement en présence de grosses difficultés d'approvisionnement qui risquent de durer longtemps encore. Le déficit a commencé en janvier dernier et a plusieurs causes : mauvaise synchronisation entre la production, la consommation et l'exportation; le prix du papier étant plus élevé à l'étranger qu'en France, les producteurs ont été incités à exporter; il existe en outre dans le monde une augmentation considérable de la demande; tout le papier disponible est acheté par l'Amérique. Au mois de Juillet, pour une production de 16.200 tonnes, les besoins se sont élevés à 19.700 tonnes alors que le stock n'était que de 6.722 tonnes dont seulement 4.762 utilisables; aussi le stock est-il tombé au 1er août à 3.500 tonnes. Un stock normal devrait être de 25.000 tonnes. En août, les besoins atteignent 20.500 tonnes pour une production de 19.200 tonnes + 975 tonnes d'importation. On espère qu'au 1er septembre, grâce aux restrictions demandées aux entreprises de presse, le stock remontera à 4.800 tonnes; si les journaux veulent bien continuer les compressions, on pourrait disposer bien-tôt de 24.000 tonnes pour 22.000 de besoins, ce qui porterait le stock à 6.800. Il faudrait pour cela que les journaux ne dépassent pas les 6 pages pendant l'été.

La situation ne s'annonce, malgré tout, pas bonne pour l'avenir; d'ici 6 mois le stock de bois allemand sera épuisé et le réapprovisionnement sera difficile; la Suède elle-même achète du bois à la Finlande; aucune solution ne sera trouvée si on laisse les choses aller toutes seules; il est nécessaire d'établir un programme de production, de crédits et d'équipement et pour cela de créer une commission interministérielle et interprofessionnelle, présidée par un représentant du Président du Conseil et comprenant les Présidents des commissions de la presse de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République.

.../.....

- 3 -

En ce qui concerne le projet de loi relatif à une modification de la loi du 11 mai 1946, présenté par le Gouvernement précédent et qui prévoit que le taux de remboursement des indemnités dues aux journaux sera calculé, non plus sur la base de 1940, mais sur celle de 1946, le Gouvernement actuel est parfaitement d'accord avec ce texte. La question du mode de paiement par la S.N.E.P. (par obligations de 20 ans ou immédiatement par avances du Trésor) reste encore à trancher.

M. GASPARD demande quelle est la position du Gouvernement en matière de nouveaux transferts.

M. le MINISTRE répond qu'il ne signera plus de décrets de transferts sans jugement; seuls seront appliqués ceux qui ont été préparés par le Gouvernement précédent. Le Provençal ne figure pas sur la liste des décrets. Le Ministre pense que la Commission de la Presse de l'Assemblée Nationale déposera son rapport sur le projet de loi, avant les vacances.

Pour la question de la loi sur les publications destinées à la jeunesse, qui ne s'applique pas seulement à ces publications mais à d'autres susceptibles d'être lues par la jeunesse, le gouvernement ne se montrera pas intransigeant et, si celles-ci acceptent de faire un effort, ne les mettra pas à l'index.

M. le MINISTRE est d'avis qu'il faut un statut à l'A.F.P. Parmi les projets relatifs à ce sujet, c'est celui de M. MITTERAND, qui prévoit un système de subvention échappant au contrôle du Gouvernement et du Parlement, qui a sa préférence.

Pour ce qui est de la censure cinématographique, le Ministre est tout prêt à rétablir l'équilibre au sein de la Commission de contrôle entre les représentants du Gouvernement et ceux de la profession et à permettre ainsi le retour de ces derniers qui avaient démissionné pour protester contre le décret rompant la parité; on pourra leur donner un nouveau siège et ajouter un membre neutre représentant la pensée française.

En ce qui concerne la publicité à la radio, il est possible que celle-ci s'avère un jour indispensable pour faire face à certaines dépenses et on pourra alors être amené à la rétablir, mais après accord préalable du Parlement; personnellement, le Ministre est opposé à ce rétablissement.

.....

- 4 -

M. GASPARD fait remarquer que la Fédération de la Presse y est fortement opposée.

M. le Ministre répond qu'il a surtout en vue la tranquillité des auditeurs.

M. MARCILHACY dit que, pourtant, une publicité considérable est faite à côté des frontières et les postes qui en vivent sont très écoutés malgré tout et peut-être même, à cause de cette publicité. La solution n'est-elle pas une affaire de mesure; il est navrant de voir l'énorme quantité d'argent qui va à l'étranger.

M. le MINISTRE pense qu'il est très difficile, en cette matière, de garder la mesure et la publicité conduit souvent à des abus.

M. MARCILHACY ne croit pas que la presse ait raison d'être hostile à la publicité radio; celle-ci finira par accroître la demande de publicité dans la presse.

M. le MINISTRE déclare que l'option signée par l'administration de radio Monte-Carlo avec un groupe financier pour l'exploitation de la télévision, n'obtiendra pas l'accord du Gouvernement qui refusera l'autorisation de construire des postes émetteurs sur le sol français; le Gouvernement s'occupe de mettre au point un programme pour lancer la télévision et il ne peut être question de commencer par Monte-Carlo. Quatre solutions s'offrent pour l'exploitation de la télévision :

- un statut semblable à celui de la radio : service public avec emprunts publics; c'est le système qui a la préférence du Ministre;
- une télévision uniquement privée; ce qui ne lui semble pas possible;
- une société d'économie mixte avec participation de capitaux privés; cette solution aurait tous les inconvénients d'une société privée sans en avoir les avantages;
- entreprise publique mais régie avec l'aide d'une société privée de programmes.

M. le PRESIDENT remercie le Ministre de son exposé et invite ses collègues à lui poser des questions.

- 5 -

M. CHAZETTE désirerait monter une usine de pâte à papier dans son département mais s'est heurté à de grosses difficultés pour trouver les moyens de financement.

M. le MINISTRE invite M. CHAZETTE à lui faire part de ses projets auxquels il apportera son appui.

M. MARCILHACY se montre très inquiet ^{sur} ~~que~~ les conséquences du vote d'une loi modifiant la loi du 11 mai 1946; ainsi serait consacré l'établissement définitif d'un service public de l'impression; il s'agit d'une activité concernant l'expression de la pensée et qu'il est dangereux de confier à l'Etat. M. Marcilhacy voudrait également savoir quel sera le mode de financement des indemnités prévues par cette loi.

M. LAMOUSSE pense que la Commission de l'index prévue par la loi sur les publications destinées à la jeunesse ferait mieux de s'occuper des publications pour les jeunes qui ont un caractère de propagande politique, comme le journal "Vallant", par exemple.

M. le MINISTRE répond que le mode de financement des indemnités est une question de la compétence du Ministre des Finances; personnellement il préfèrerait les avances du Trésor. Quant à l'utilité d'un secteur public de l'impression, le Ministre n'est pas d'accord avec M. Marcilhacy; il croit à l'intérêt d'une entreprise témoin.

M. MARCILHACY serait d'accord si la concurrence était respectée, mais une société nationale risque d'obtenir rapidement le monopole, ce qui porterait un sérieux coup à la liberté de la presse.

M. le MINISTRE précise qu'il ne s'agit pas d'une formule Gaz de France, mais plutôt Régie Renault. L'expérience du papier journal montre la nécessité d'une intervention gouvernementale. Les U.S.A. achètent à des prix élevés tout le papier disponible, la presse américaine connaissant actuellement un prodigieux développement. En ce qui concerne la Commission de l'index, le Ministre est obligé d'appliquer la loi que le Parlement a votée.

M. BENE ajoute que l'idée de M. LAMOUSSE équivaudrait au rétablissement de la censure politique, ce qui constituerait également un grave danger.

La séance est levée à 12 heures.

Le Président,

Ch. Chigliassi

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE LA PRESSE, DE LA RADIO et DU CINEMA

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Séance du jeudi 9 novembre 1950.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

La séance est ouverte à 10 heures 30.

-0-0-

Présents : MM. Jean BENE, CHAZETTE, le Général CORNIGLION-MOLINIER, CORNU, Jacques DEBU-BRIDEL, Jean DURAND, JACQUES-DESTREE, LAMOUSSE, MARCILHACY, Ernest PEZET.

Excusés : M. CHALAMON.

Absents : MM. BIAKA BODA, BRIZARD, Gaston CHARLET, Roger DUCHET, DULIN, Mme Yvonne DUMONT, MM. GASPARD, GREGORY, HOUCKE, de LACHOMETTE, LASALARIE, LAURENT-THOUVEREY, Emilien LIEUTAUD, de MAUPEOU, MAURICE, SOUQUIERE, VALLE.

.../.....

- 2 -

ORDRE DU JOUR.

I - Audition de M. Bernard de PLAS, Président de la Fédération française de la publicité, sur la position de la Fédération vis-à-vis de l'agence Havas.

II - Questions diverses.

-0-0-0-

COMPTE-RENDU.

M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, président, donne tout de suite la parole à M. de PLAS qui a bien voulu venir devant la Commission pour lui exposer la question des rapports entre la Fédération de la Publicité et ~~de~~ l'agence Havas.

M. de PLAS fait un bref rappel historique de l'agence HAVAS depuis sa création en 1825; le problème des relations entre l'Agence Havas et la profession de la Publicité s'est posé pour la première fois en 1920, lorsque l'Agence Française d'Information, l'Agence Havas, absorba la plus importante des agences de publicité, la Société Générale d'Annonces.

La fusion des deux sociétés permettait à la nouvelle Agence Havas d'exercer concurremment trois activités :

- L'information,
- La collecte de la publicité pour le compte des journaux,
- La distribution de budgets de publicité pour le compte des annonceurs.

Dès lors, la politique de l'Agence Havas est constamment inspirée par le culte du gigantisme. Sa volonté d'extension est marquée par ses augmentations de capital :

De 18 millions 1/2 en 1920, elle passe à :

- 27.750.000 Fr en 1921,
- 37.000.000 Fr en 1922,
- 50.000.000 Fr en 1924,
- 80.000.000 Fr en 1927,
- 105.000.000 Fr en 1930.

.../.....

- 3 -

Des succursales sont montées, des filiales créées.

L'Agence Havas se révèle rapidement comme l'un des groupes les plus puissants de France.

- Maître de l'information;
- Régisseur de la publicité de plus de 200 journaux de Paris, de Province et de l'étranger, politiques, économiques, techniques ou financiers;
- Distributeur de nombreux et importants budgets de publicité commerciale ou financière;
- Editeur d'annuaires;
- Propriétaire ou actionnaire de publications, d'emplacements d'affichage, puis de postes de radio (radio Luxembourg, radio Normandie);
- Actionnaires de Sociétés de production de films;
- Concessionnaire de la publicité de circuits cinématographiques, banquier d'affaires (publicité ou rendement);
- Fabricant de machines à affranchir;
- Fabricant et distributeur de produits pharmaceutiques.

Sur le plan professionnel, l'Agence Havas est un redoutable concurrent.

Alléguant les services rendus au Gouvernement sur le plan de l'information, elle se fait attribuer les budgets d'Etat et les publicités collectives.

En 1936, sa direction est obligée de jeter le lest. Le double monopole est disjoint. L'Agence Havas va se décomposer en deux branches distinctes : Agence Havas - Publicité et Havas - Information. Dans le domaine de la publicité, un mouvement de désaffection se dessine à l'égard de la "grande maison"; à la veille de la seconde guerre mondiale, elle a perdu la régie des quotidiens de Paris.

Néanmoins, le bénéfice net d'exploitation pour l'Exercice 1938 se monte à Fr 7.633.000.-

La défaite, puis l'armistice, modifient la situation. Par application des lois des 27 septembre 1940, 25 novembre 1940 et 21 mars 1941, l'Etat français se porte acquéreur des éléments d'actif constituant la branche d'information et les met à la disposition de l'Office Français d'Information.

.../.....

- 4 -

En contre-partie, l'Etat acquéreur s'interdit de "faire concurrence à l'Agence Havas pour la publicité, sous quelque forme que ce soit, de s'intéresser directement ou indirectement à des entreprises concurrentes, et d'encourager directement ou indirectement de telles entreprises ..."

Ainsi, l'Agence Havas jouira-t-elle désormais, sans abandonner en aucune façon son caractère de trust privé, d'un monopole de droit garanti par l'Etat.

Conformément, d'autre part, au désir exprimé par l'occupant, l'Etat Français s'assure, par réduction puis augmentation du capital social, une participation financière de 67,40% dans les éléments d'actif de la publicité. 47,40% sont rétrocédés au groupe allemand.

Lors de la Libération, il semblait normal que le Gouvernement ne continuât pas la politique suivie précédemment. Il n'en fût rien, et c'est pour ces motifs, difficilement acceptables, que la bataille va s'engager entre l'Agence Havas et la profession de la publicité. Non seulement, le caractère politique de l'Agence Havas sera maintenu, mais il cessera même, à maintes occasions, d'être politique pour devenir partisan.

Le Ministre de l'Information prétend transformer le monopole de droit à "offres et garanties égales", en monopole sans clause réservataire.

Le 21 décembre 1944, une délégation de la Fédération de la Publicité se rendit auprès du Ministre de l'Information pour lui faire part de l'inquiétude avec laquelle les milieux publicitaires accueillaient le statut privilégié de l'Agence Havas. M. Teitgen se déclarait d'accord pour que l'Agence Havas abandonnât, dans un délai de six mois, le secteur privé.

Le Ministre déclarait qu'il était d'accord pour que le directeur de l'Agence Havas et les responsables des grandes directions Havas, ne puissent plus posséder d'intérêts directs ou indirects dans les entreprises privées de publicité.

Le 22 janvier 1945, une nouvelle délégation de la Fédération de la Publicité se rendait auprès de l'Administrateur provisoire de l'Agence Havas pour lui exposer l'essentiel du projet de protocole.

.../.....

- 5 -

Mais, le 31 janvier 1945, au cours du Conseil des Ministres, M. Teitgen obtenait que les départements ministériels accordent à l'Agence Havas un monopole de fait sur les publicités officielles.

A partir de 1946, la propagande d'Etat est infiniment moins puissante qu'auparavant par suite de compressions; Havas enregistre alors 16 millions de déficit. Une tentative est faite pour fondre à nouveau l'Agence Havas et l'Agence France Presse et ressusciter l'ancien trust Havas d'avant 1936; l'entreprise échoue et l'on se contente d'augmenter le capital de l'agence Havas.

Ce que demande la Fédération française de la Publicité, c'est que l'agence Havas respecte les règles normales de la profession; il n'est pas normal qu'une entreprise, forte de nombreux appuis politiques, bénéficiant d'avances du Trésor public, puisse travailler à des pourcentages impossibles à appliquer dans le secteur privé; cette concurrence de l'Agence Havas constitue également un danger du point de vue politique; en effet, les journaux dépendent d'elle en grande partie puisque la plupart du temps, seule la publicité leur permet d'équilibrer leurs budgets. La Fédération ne demande pas la suppression de l'agence Havas; celle-ci est utile et a permis de prospection le marché de la publicité; avant la guerre, elle représentait à l'étranger une force de coordination entre entreprises nationales et étrangères. Ce qui est essentiel, c'est que l'Agence limite son activité tentaculaire; si la publicité radiophonique est rétablie un jour, il ne faudrait pas qu'elle lui soit attribuée car ses pouvoirs seraient considérablement augmentés et les annonceurs privés seraient dans l'incapacité de la concurrencer.

M. le PRÉSIDENT remercie M. de PLAS de son exposé qui a apporté à la Commission des précisions intéressantes sur un problème complexe et délicat.

M. PEZET dit que, depuis 25 ans, il a été mêlé à toutes ces questions; en 1935, il avait publié un ouvrage qui lui valut pas mal d'antipathie; sous l'occupation, M. PEZET avait été chargé de soumettre un rapport sur l'Agence Havas; il s'agissait d'abattre une bastille; ou y a rajouté des tours.

.../.....

Pr. 9.11.1950

- 6 -

M. de PLAS précise que le régime actuel constitue une entrave à la liberté du commerce.

M. PEZET rappelle qu'en 1948 il avait déjà posé une question orale au Ministre sur le fonctionnement d'Havas. Un office devrait être créé pour s'occuper de la publicité d'Etat. M. PEZET est entièrement d'accord avec l'exposé de M. de PLAS. Il existait, avant la guerre, une entreprise dont la double activité constituait une menace pour la liberté de la presse; cette entreprise, loin d'avoir été supprimée, a été renforcée depuis, avec la garantie et la participation de l'Etat.

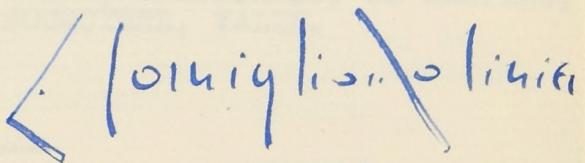
M. LAMOUSSE souscrit aux critiques de M. de PLAS mais craint que, si l'on supprime l'Agence Havas, un trust privé ne se constitue à sa place.

M. de PLAS répond qu'il ne réclame pas la suppression d'Havas et ne veut pas revenir au système d'avant-guerre; il pense que l'Agence devrait abandonner ses activités autres que celle de distribution de publicité. Autrefois, Havas disposait de l'information pour faire pression sur les journaux et leur disait : "confiez-nous votre publicité et nous vous assurerons notre service d'information"; aujourd'hui Havas dit : "donnez-nous votre publicité et vos attributions de papier seront augmentées". Une réforme de structure est donc indispensable pour éviter une atteinte à la liberté de la presse. La Fédération ne demande pas mieux que de travailler à la moralisation de la profession; elle demande l'institution d'un visa pour les annonces intéressant l'épargne et la santé publique.

Après le départ de M. de PLAS, la Commission charge M. PEZET de suivre la question de l'Agence Havas et de lui présenter un rapport.

La séance est levée à 12 heures 05.

Le Président,



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

X - Examen de la proposition (Commission d'enquête du 10 octobre 1950) de M. Gaspard, relative aux émissions radiophoniques françaises vers l'étranger.

II - Questions diverses.

COMMISSION de la PRESSE, de la RADIO
et du CINEMA

Présidence de M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président

Séance du Jeudi 30 Novembre 1951

La séance est ouverte à 11 Heures 05

Présents : MM. CHALAMON, CHAZETTE, Général CORNIGLION-MOLINIER, GASPARD, GREGORY, HOUCKE, JACQUES-DESTREE, LAMOUSSE, Emilian LIEUTAUD, Ernest PEZET.

Absents : MM. Jean BENE, BIAKA BODA, BRIZARD, Gaston CHARLET, CORNU, Jacques DEBU-BRIDEL, Roger DUCHET, DULIN, Mme Yvonne DUMONT, MM. Jean DURAND, de LACHOMETTE, LASALARIE, LAURENT-THOUVEREY, MARCILHACY, de MAUPEOU, MAURICE, Hubert PAJOT, SOUQUIERE, VALLE.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Examen de la proposition de résolution (n° 761, année 1950) de M. Gaspard, relative aux émissions radiophoniques françaises vers l'étranger.

II - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

M. GASPARD expose à la Commission les raisons qui l'ont incité à déposer sa proposition de résolution et donne une analyse de son exposé des motifs.

La Commission désigne M. LAMOUSSE comme rapporteur.

M. PEZET indique que la Commission des Affaires Etrangères a désigné hier M. LASSAGNE comme rapporteur pour avis.

M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, PRÉSIDENT, demande à ses collègues membres de la Sous-Commission de la Radio où en sont les travaux de cette Sous-Commission.

M. LIEUTAUD rappelle que le Président de cette Sous-Commission s'est heurté à une certaine mauvaise volonté de la part de l'Administration de la Radio.

M. GASPARD estime qu'en ce domaine il ne faut pas seulement critiquer, mais aussi construire ; la radio est une maison de verre où tout est connu ; la Sous-Commission devrait déposer un rapport qui soit le résultat du travail de tous ses membres.

M. JACQUES-DESTREE pense également qu'il serait fâcheux qu'aucune décision ne soit prise alors que les pouvoirs d'enquête ont été officiellement demandés au Conseil de la République.

La Commission invite le Président à écrire à M. PELLENC, Président de la Sous-Commission, pour lui demander de réunir celle-ci qui devrait nommer un rapporteur et déposer son rapport le plus rapidement possible.

.../..

- 3 -

Le Président donne lecture d'une lettre des Comités de défense du cinéma qui demandent à être reçus par la Commission.

MM. CHALAMON et LAMOUSSE recevront, avec le Président, des représentants de ces Comités mardi prochain.

Au sujet de l'Agence Havas, le Président déclare qu'il a reçu hier un contrôleur des Affaires économiques qui serait disposé à appuyer la position de la Commission tendant à mettre fin à un certain nombre d'abus dans le fonctionnement de l'Agence.

M. PEZET dit qu'en effet l'Agence Havas effectue des pressions considérables sur les journaux ; il faut que la Commission agisse prudemment, car des intérêts puissants sont en jeu ; elle devrait étudier le problème dans son principe et rechercher s'il est normal que l'Etat possède 65 % des actions d'une Société de publicité qui concurrence toutes sortes d'autres sociétés privées avec des moyens que celles-ci ne possèdent pas.

M. LIEUTAUD dit qu'il est admis que l'Etat fabrique des automobiles, exploite la S.N.C.F. ou vend du tabac, mais, ce qui est anormal, c'est qu'il le fasse secrètement et sous le couvert d'une autre activité, comme c'est le cas pour l'Agence Havas et ~~de~~ ses filiales.

Le Président donne lecture de la liste des participations d'Havas, souvent majoritaires dans un grand nombre de sociétés dont l'activité n'a souvent qu'un rapport lointain avec son activité propre.

La séance est levée à 12 Heures.

Le Président,

John Maynard Keynes

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

II - Rapport de M. LASOUSSE sur la proposition de résolution (n° 761, année 1950) à M. Gaspard, tendant à accroître les autorisations radio-téléphoniques vers l'étranger.

III - Questions diverses.

**COMMISSION de la PRESSE, de la RADIO
et du CINEMA**

Présidence de M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, Président

Séance du Jeudi 14 Décembre 1950

La séance est ouverte à 10 Heures 45

Présents : MM. BRIZARD, CHAZETTE, Général CORNIGLION-MOLINIER, GASPARD, HOUCKE, JACQUES-DESTREE, LAMOUSSE, LASALARIE, MAURICE, Ernest PEZET.

Excusés : MM. Jean DURAND, VALLE.

Absents : MM. Jean BENE, BIAKA BODA, CHALAMON, Gaston CHARLET, CORNU, Jacques DEBU-BRIDEL, Roger DUCHET, DULIN, Mme Yvonne DUMONT, MM. GREGORY, de LACHOMETTE, LAURENT-THOUVEREY, Emilian LIEUTAUD, MARCILHACY, de MAUPEOU, Hubert PAJOT, SOUQUIERE.

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Rapport de M. LAMOUSSE sur la proposition de résolution (n° 761, année 1950) de M. Gaspard, tendant à accroître les émissions radiophoniques vers l'étranger.

II - Questions diverses.

- - - -

COMPTE-RENDU

M. LAMOUSSE donne connaissance à la Commission de son rapport sur la proposition de résolution de M. Gaspard ; il souligne le danger que présente l'emploi d'émigrés politiques dans les émissions vers l'étranger ; si on est obligé de recourir à eux, faute de français parlant la langue étrangère, il faut qu'un contrôle sérieux soit effectué sur les textes de ces émissions.

M. JACQUES-DESTREE connaît un diplômé d'une école de langues orientales qui ne trouve pas de situation.

M. LAMOUSSE ajoute que le Ministre obtient très difficilement copie de la traduction avant l'émission et qu'il ne peut pas tout contrôler faute de moyens financiers suffisants. Les émissions vers l'étranger doivent être financées par d'autres ministères que celui de l'Information (Affaires Etrangères, France d'Outre-Mer).

M. GASPARD dit qu'une loi de Juillet 1949 en a posé le principe, mais que, par un artifice de procédure, au lieu de rembourser 900 millions à la radio pour 1950, on lui a demandé pour 400 millions de charges nouvelles.

M. LE PRESIDENT pense qu'il faudrait intercaler les conférences et discours vers l'étranger dans des émissions musicales et attractives et développer l'enseignement du français.

M. GASPARD déclare qu'il n'y a aucune réglementation internationale pour l'utilisation des ondes courtes ; la France aura, fin 1951, quatre émetteurs de 100 kilomètres à Allouis Issoudun, ce qui lui ouvrira des possibilités considérables ; il faudrait, dès maintenant, occuper les fréquences d'ondes courtes.

.../...

- 3 -

M. LAMOUSSE propose qu'une Commission soit constituée pour mettre sur pied un projet de réalisation; cette Commission pourrait comprendre, en plus de représentants du Gouvernement, des représentants des Commissions de la Presse, des Affaires Etrangères et de la Défense Nationale des deux Assemblées.

La Commission est d'accord.

M. GASPARD indique qu'il aura terminé dans un mois un rapport qu'il prépare sur la radio ; il étudie le problème depuis longtemps en l'attaquant par la base ; il faudrait arriver à une formule se rapprochant de la gestion d'avant-guerre : contrôle de l'Etat et initiative privée. M. GASPARD formule quelques critiques constructives au sujet de la lourdeur financière des orchestres, de la disparition des émissions régionales au bénéfice des émissions de Paris et au détriment des manifestations régionales ; il traite du problème de la gestion, des ressources de la radio et du remboursement des services rendus, de la question de la SOFIRAD (Société financière de radio-diffusion) dont le bilan n'est pas revalorisé, des programmes destinés à l'Union Française, de la Maison de la Radio dont les services sont trop dispersés ; il parle également de la question du personnel, de la mécanisation et de la publicité ; il soulève enfin le problème de la télévision.

M. MAURICE dit qu'il serait souhaitable que des personnes se jugeant diffamées par des émissions radiophoniques puissent obtenir le texte de l'émission dans un certain délai.

La séance est levée à 11 Heures 50.

Le Président,

Le Président

mj;

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, président de la Commission de la Presse, de la Radio et du Cinéma, a déclaré qu'il démissionne de l'ordre du jour de la Commission, pour tout ce qui concerne la révision totale de la publicité des boissons autorisées, des ligatures et de la réglementation.

M. LIEUTAUD décide qu'il s'agit, au nom, de démissionner de la présidence de la Commission de la Presse, de la Radio et du Cinéma.

Présidence de M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, président

Séance du jeudi 21 décembre 1950

La séance est ouverte à 11 heures 10

Présents : MM. BRIZARD, CHALAMON, CHAZETTE, Général CORNIGLION-MOLINIER, DULIN, GASPARD, LAMOUSSE, Emilian LIEUTAUD, Hubert PAJOT.

Excusés : MM. Jean DURAND, MARCILHACY.

Absents : MM. Jean BENE, BIAKA BODA, Gaston CHARLET, CORNU, Jacques DEBU-BRIDEL, Roger DUCHET, Mme Yvonne DUMONT, MM. Jean DURAND, GREGORY, HOUCKE, JACQUES-DESTREE, de LACHOMETTE, LASALARIE, LAURENT-THOUVEREY, de MAUPEOU, Ernest PEZET, SOQUIERE, VALLE.

ORDRE DU JOUR

I - Examen de la proposition de loi (n° 854, année 1950) tendant à réglementer la publicité des boissons autorisées.- Nomination d'un rapporteur.

II - Questions diverses.

.../...

- 2 -

COMPTE RENDU

M. le Général CORNIGLION-MOLINIER, président, indique que la proposition de loi, dont l'examen figure à l'ordre du jour de la Commission, a pour but de revenir sur l'interdiction totale de la publicité des apéritifs à base de vin et des liqueurs et de la réglementer.

M. LIEUTAUD déclare qu'il s'agit, en somme, de légaliser une situation de fait puisque, par des moyens détournés, les fabricants de ces boissons font déjà de la publicité. Il est, d'ailleurs, anormal que des produits dont la vente est autorisée ne puissent se faire connaître par la publicité.

Le rétablissement de cette publicité apportera d'ailleurs une aide financière non négligeable à la presse qui en a grand besoin.

M. PAJOT dit qu'entre l'intérêt de la presse et la santé publique, il choisit la santé publique.

M. DULIN serait partisan de supprimer, dans la proposition, les mots : "à base de vin", afin de permettre le rétablissement de la publicité en faveur de tous les apéritifs.

M. LE PRESIDENT n'est pas de cet avis car il craint que cette modification ne soit pas adoptée par l'Assemblée Nationale et que tout soit remis en question.

M. BRIZARD est de cet avis.

M. CHALAMON pense que la véritable immoralité en cette matière consiste à permettre aux bouilleurs de cru de faire des alcools frelatés.

M. CHAZETTE est d'accord pour l'adoption pure et simple de la proposition de loi.

La Commission adopte la proposition sans modification et décide d'en demander la discussion immédiate ; elle désigne M. Gaspard comme rapporteur.

La séance est levée à 11 heures 30.

Le Président,

Corniglion Molinier